



Etat des lieux,et pré état des lieux.

Par **myrtille**, le **01/11/2012** à **20:29**

Bonjour,rnjai un preavis de 3 mois,l'agence me pose un rdv pour un' visite pré état rnrndes lieux. esque que je suis dans l'obligation de dire oui? rnrn Au qu'a si il y a lieu de faire des reparations en l'incontre de l'apt ,a tellernle droit de m'obliger de faire les reparations pendant mon preavis ?rnlaregis qui s'occupe de l'APT ,peu acserder ,mais pas la propriétaire ,ki de tré mauvaise foi a telle le droit de venir pendant le pré état des lieuxrnrn En vous remerciens par avance pour vos reponses.

Par **Lag0**, le **02/11/2012** à **10:24**

Bonjour,rnUn pré-état des lieux est une procédure amiable. Vous n'êtes absolument pas obligé de l'accepter.rnCette procédure a pour objet de vous aider à voir les dégradations qu'il vous faudra réparer avant de partir pour ne pas être sanctionné financièrement après.

Par **cocotte1003**, le **02/11/2012** à **13:24**

Bonjour, si vous ne faites pas les travaux de remise en état, l'agence pourra les noter sur l'état des lieux de sortie et vous retenir le montant des travaux sur votre dépôt de garantie, cordialement